

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1979)
Heft: 526

Artikel: Les murs ont la parole
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1016729>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les murs ont la parole

Place de la Palud, Lausanne, voici quelques mois (1):

Aux Urnes, citoyens! Exposition d'affiches, 75 ans de votations fédérales par l'affiche. Splendide! De même que le livre de Jean Meylan, Philippe Maillard et Michèle Schenk, qui a le même titre.

Genève, voici quelques semaines:

L'Affiche sauvage à Genève 1968-78. Un livre va paraître. Splendide également.

— Comment? Vous approuvez ces gens qui barbouillent nos murs? les recouvrent de papiers innommables? etc.

Eh oui! Tout d'abord, je ne vois pas "clairement et distinctement" que les affiches "civilisées", celles qui ont payé leur redevance à la Société générale d'affichage, soit nécessairement supérieures aux sauvages.

Et puis, je ne vois pas non plus que *sans les affiches*, les murs de nos cités soient nécessairement plus propres, plus beaux, etc. Souvent lézardés... Souvent pisseux — passez-moi le mot!

Enfin et surtout: je ne vois pas que les affiches sauvages soient plus polluantes que la publicité — apparemment autorisée — au néon qu'on voit fleurir de nuit dans nos rues. Parfois à éclipses: un mot en jaune faisant place à un autre mot en rouge, scintillant, apparemment stipendié, cette publicité, par des psychiatres, en mal de clientèle ou par des misanthropes, estimant que c'est le seul moyen de résoudre le problème de la surpopulation: en poussant au suicide... Car il n'est pas probable que les malheureux habitants des maisons circonvoisines survivent longtemps — voyez au carrefour de Georgette, par exemple — et l'on s'étonne même que les *enfants*, les *adolescents* de la maison ne se soient pas servi de leur carabine à air comprimé pour faire un carton et s'attirer l'unanime sympathie des populations! ... Pour en revenir à l'affiche sauvage:

"La SGA, société privée, s'est vue concéder par la Municipalité le monopole de l'affichage, moyennant une redevance qui représente environ 15% de son chiffre d'affaires. Elle en tire un profit certain grâce au fait que les règlements communaux obligent tous ceux qui veulent afficher à passer par ses "services". Ainsi la Ville loue des emplacements collectifs à un très bas prix pour permettre la réalisation d'un profit privé et, en plus, elle protège par ses règlements ce monopole privé! Conséquence: le prix de l'affichage est prohibitif..." Je tire ces lignes d'un dépliant édité par le Comité pour la Liberté d'Affichage (voir plus loin), qui poursuit en ces termes:

"Que ce soit par la SGA (Société Générale d'Affichage) et surtout par les règlements communaux, tout est fait pour entraver la liberté d'affichage. Cette politique répressive se retrouve dans d'autres cas: vente de journaux d'opinion en rue, tenue de stands, etc. Démocratiques en paroles, les "autorités" sont répressives dans les faits et recourent à des contraintes sournoises, sous prétexte d'ordre et de propreté."

Qu'en pensez-vous?

J'ajouterai qu'à Genève, les autorités ont prévu un certain nombre de panneaux, murs, etc, pour l'affichage "libre" ou "sauvage"...

J.C.

(1) Une aimable lectrice de Genève nous fait part d'une précision qui a assurément son importance: la citation d'Horace Juillard que Jeanlouis Cornuz mettait en exergue dans son "carnet" de DP 523 était bien extraite du "Journal de Genève" (29 octobre), mais d'une page consacrée au courrier des lecteurs (H. Juillard commentait en fait un "éditorial" de J.-S. Eggly intitulé "Elections fédérales: les absents ont tort"). Réd.

LIBERTÉS

Un comité de plus

Un comité de plus! C'est la réaction désabusée qu'aura pu susciter chez le lecteur saturé d'informations en tous genres la lecture de la dé-

pêche standard publiée l'autre jour par l'Agence télégraphique suisse à propos de la création à Lausanne du "Comité pour la liberté d'affichage" (1). Il est vrai que passé au laminer de la "hiérarchie" traditionnelle et quotidienne des sujets d'actualité, exprimé sur le ton neutre et "objectif" de rigueur, le lancement d'une action contre l'emprise de la Société générale d'affichage (SGA) en Suisse n'a rien d'exaltant. Un correctif s'impose. Voyons cela de plus près!

Tout d'abord, le ton de l'opération, impossible à repérer dans la prose de l'ATS, mais très frappant pour les rares bénéficiaires du "dossier de presse" remis en priorité aux journalistes assistant à l'inévitable conférence de presse des promoteurs.

Des déclarations d'intention, bien sûr, comme toujours; des principes hautement réaffirmés, comme de juste; des slogans bien sûr, pour appâter les "spécialistes" de l'information chargés de répercuter l'entreprise. Mais au total, bien plus que cela: un propos à la fois polémique et clairement étayé, des documents concrets (le coût d'un affichage en ville de Lausanne, poste par poste), en quelques pages l'historique et la description de la main mise de la Société générale d'affichage sur tout un pan de l'expression politique et culturelle dans notre pays, des notes précises et clairement situées à travers une liste de sources facilement contrôlables, sans détours les relations entre la SGA et la Ville de Lausanne à titre d'exemple, et la base d'une documentation sur la société incriminée elle-même.

D'emblée, un interlocuteur valable manifestant, par sa parfaite connaissance de la cause portée à la connaissance de l'opinion, par la force tranquille de son argumentation, que les pouvoirs publics ne pourraient éluder, pour le moins et en une première étape, un dialogue. Sans tomber dans les excès verbaux, il y avait là l'ébauche d'une prise en charge réelle, concrète, par des citoyens, des "affaires" les concernant directement.

Quelques notes sur l'enjeu pratique de l'offensive lancée dans ces conditions: